

AFGHANISTAN. — Par ledit traité, l'Afghanistan reste en dehors de l'influence politique russe ; mais l'Angleterre s'engage à ne rien annexer du territoire afghan et à n'y rien faire qui soit hostile à la Russie. Pour les questions économiques : concessions, commerce, etc., les deux puissances suivront le principe d'égalité entre les Russes, les Anglais et les Hindous.

Quoi qu'il en soit, le progrès industriel s'implante dans le royaume afghan. Les manufactures royales établies à Kaboul, dotées de machines perfectionnées, fabriquent des armes et canons, draps, chaussures, etc. Le gouvernement exploite les gisements métalliques et houillers, mais s'il se sert des ingénieurs anglais ou russes, il ne tarde pas à les remplacer par des nationaux lorsque ceux-ci sont capables.

Quant au *Bélouchistan*, il ne compte plus que comme annexe de l'Inde, qu'il met en communication libre avec la Perse méridionale.

PERSE. — Le 8 janvier 1907, est mort à Téhéran le « shah in shah », roi des rois, Mouzaffer-ed-dine, le souverain persan qui, l'an dernier, avait octroyé à son pays la première constitution avec représentation nationale. C'était un homme intelligent, ami de l'Europe, qu'il visitait chaque année et où il fut l'hôte de Léopold II, parlant très bien le français et l'anglais, amateur de l'industrie et des mœurs européennes. Il avait parmi ses hauts fonctionnaires plusieurs Belges, entre autres M. Naus, ministre des douanes, et M. Priem, directeur des finances, ainsi que des ingénieurs, des médecins.

Son fils et successeur Mohammed Ali Mirza, né en 1872, eut d'abord à subir une opposition des vieux musulmans, fanatiques partisans du pouvoir absolu. Des révoltes éclatèrent à Tauris et à Ispahan. Dans le Lauristan, le frère du Shah, à la tête de 10.000 hommes, voulut prendre Hamadan et se faire proclamer roi. Afin de conjurer le danger, Mohammed penchait pour la réaction ; mais les membres du Parlement et les fonctionnaires persans le forcèrent à signer la Constitution, qui limite le pouvoir souverain, et à former un ministère responsable de nationaux, à l'exclusion des Belges, qui toutefois restèrent auprès du roi en qualité de conseillers.

(A suivre.)

---